

Profession EDUCATION

MAIRIE

ÉCOLE RURALE :
UN MILIEU
EN DANGER

SYNDICAT
D'INITIATIVE

L'INVITÉ
Françoise Giroud

SGEN
CFDT

Avril 1991

Mensuel

15 F

13

NUMEROS "SPECIAL MUTATIONS"

Mutations, listes d'aptitude, hors-classe...les élus du Sgen-CFDT en commission paritaire (CAPN) peuvent vous conseiller, vous renseigner.

SECOND DEGRE:

(1) 42 06 75 93

LYCEE PROFESSIONNEL ET PERSONNELS D'ORIENTATION:

(1) 42 06 75 96

Pour être bien défendu, n'oubliez pas d'envoyer votre fiche syndicale.

SGEN-CFDT
47/49, AVENUE SIMON BOLIVAR
75950 PARIS CEDEX 19.

MASTER COLLEGE

POUR IBM-PC & COMPATIBLES, MS-DOS OU PC-DOS 640 KO

TABLEAU RÉCAPITULATIF DATE : 11/MAI/1990
CLASSE DE : T.B2

N°	NOM	PRENOM	TOTAL ABSENCES	ABSENCES EXCUSEES	DERNIERE ABSENCE LE	TOTAL RETARDS
1	ABEL	MARTINE	1	1	10	4
2	AUDRA	NATHALIE	0	0		0
3	DUPOND	ANNE	3	1	11	3
4	FRANCE	FREDERIC				
5	HALLE	CHRISTOPHE				
6	LAGRANGE	JEAN				
7	SERVAL	MARIANNE				
8	SERY	FRANCOIS				
9	SINESI	CLAUDE				
10	VICENTE	BRUNO				
11	ZUNDA	NATHALIE				

Appuyez sur une touche pour 1

MASTER COLLEGE
OU...
COMMENT GÉRER SIMPLEMENT
LES EFFECTIFS DE VOTRE
ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

MASTER COLLEGE C'EST ÉGALEMENT :

LA GESTION DES ABSENCES ET DES RETARDS
LA GESTION DES EMPLOIS DU TEMPS :
PROFESSEURS, CLASSES, SALLES DE CLASSES -
UN BLOC-NOTES - DES GRAPHIQUES POUR
SUIVRE L'ÉVOLUTION DES ABSENCES -
UNE FONCTION POUR IMPRIMER DES ÉTIQUETTES
DE COURRIER ETC...

PRIX : 2600 F TTC (Frais d'envois compris)

Documentation sur demande : JM CORPORATION SOFT, ACREA
43, AV JEAN MEDECIN - 06000 NICE - TEL. 93 88 63 93

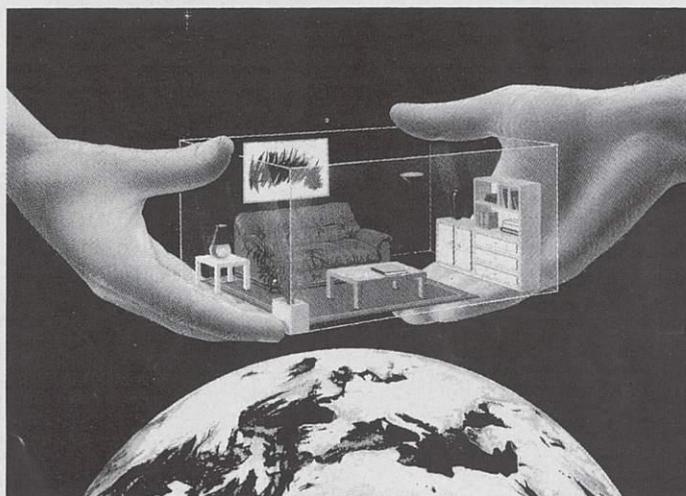


AGS déménage tout le monde aux quatre coins de la terre.

DEVIS GRATUIT

Leader sur l'outre-mer, AGS est le grand spécialiste du déménagement longues distances. Pour vous, les hommes AGS s'occupent de tout : emballage, transports routiers, maritimes ou aériens, douane, dossier administratif*, transport de voiture, etc. Responsable unique sur l'outre-mer, disposant des meilleurs correspondants ailleurs, AGS vous assure en permanence le maximum de qualité et de sécurité.

* Facilités de paiement pour les fonctionnaires mutés dans les Dom-Tom et à l'étranger.



NUMERO VERT 05 05 05 47

APPEL GRATUIT

Pour toute la Métropole

Paris
9, rue Thomas-Edison
92230 Gennevilliers
Tél. : (1) 40 85 90 10

Le Mans
Tél. : 43 72 13 44

Nantes
Tél. : 40 92 09 50

Brest
Tél. : 98 41 50 11

Dinan
Tél. : 96 39 32 92

Troyes
Tél. : 25 79 00 23

Grenoble
Tél. : 76 62 05 64

Marseille
Tél. : 91 02 62 40

Carcassonne
Tél. : 68 47 61 61

Tarbes
Tél. : 62 93 55 01

Marmande
Tél. : 53 64 13 46

Guadeloupe
Baie Mahault
Tél. : (590) 26 72 71

Martinique
Tél. : (596) 50 05 15

Guyane
Tél. : (594) 35 41 60

Cayenne
Tél. : (594) 35 41 60

La Réunion
Le Port
Tél. : (262) 43 41 72

Mayotte
Tél. : (269) 61 17 17

Nouvelle-Calédonie
Tél. : (687) 28 63 33

Tahiti
Tél. : (689) 43 39 55

Agents à Djibouti et Saint-Pierre-et-Miquelon

RESTRICTIONS BUDGÉTAIRES

UNE RUPTURE QUI SACRIFIE L'AVENIR

Diminution des crédits de la formation continue, prévisions de recrutement en baisse... les restrictions budgétaires, décidées par le gouvernement suite à la guerre du Golfe, toucheront également l'Education nationale.

Le gouvernement a décidé d'annuler dix milliards de francs de crédits inscrits au budget de l'Etat pour l'année 1991. L'Education nationale paye son écot à hauteur de deux cent cinquante millions. Le gouvernement pourra dire que le secteur de l'éducation est proportionnellement moins mis à contribution. L'enseignement supérieur est totalement épargné et ni les crédits à caractère pédagogique, ni la revalorisation des enseignants et des ATOSS, ni les mesures prises dans le plan d'urgence pour les lycées ne sont touchés. Ces restrictions représentent quand même une rupture. Elles jettent le doute sur la poursuite, dans les années futures, des efforts intervenus depuis trois ans, efforts déjà insuffisants au regard des besoins, comme en témoignent les conditions de préparation de la rentrée 1991.

LA FORMATION CONTINUE INDISPENSABLE

En outre, la formation continue des personnels voit ses crédits diminués, alors qu'elle fait l'objet d'un accord contractuel avec les organisations syndicales et que son développement est indispensable pour rendre possibles les transformations en cours.

Enfin, ces annulations de crédit s'ajoutent à la diminution — par rapport aux prévisions — du nombre des emplois offerts aux concours de recrutement du second degré. Près de deux ans après la promulgation de la loi d'orientation, le plan prévisionnel de recrutement n'est



Le gouvernement finance l'effort de guerre en annulant dix milliards de dépenses prévues au budget 1991.

toujours pas publié et on assiste, au contraire, à des révisions en baisse de prévisions annuelles. De l'anti-programmation en quelque sorte.

Un récent rapport du Plan prévoit que les dépenses d'éducation devront progresser de 44 % d'ici 2005. Il souligne que l'éducation ne

« pourra continuer à être administrée, d'en haut, par un guide rendu myope par la règle de l'annualité budgétaire. » Après un tel constat, ces décisions gouvernementales apparaissent encore davantage comme un choix suicidaire pour l'avenir.

Philippe Antoine

SOMMAIRE

3 ÉDITORIAL

ACTUALITÉ le mois

4 Enseignants-chercheurs : une réforme enfin !

5 Maternelle : limiter les effectifs

6 ACTUALITÉ on direct

Lycées : recherche étages désespérés

7 ACTUALITÉ International

Les enseignants vus par l'OCDE

8 INITIATIVES

Des élus formés pour vous défendre

9-14 DOSSIER

L'école rurale

MÉTIER

16 ATOSS : un vrai parcours d'obstacles

17 Brèves catégorielles

18 L'INVITÉ

Françoise Giroud

19 COURRIER/P.A.

ÉDITO

LA PAIX

La fin de la guerre du Golfe laisse derrière elle des dizaines de milliers de morts et un désastre écologique. Le Koweït est enfin libéré. Les problèmes du Proche et du Moyent-Orient sont toujours là, lancinants.

C'est maintenant l'épreuve de vérité pour l'Onu. Une mobilisation internationale sera nécessaire pour favoriser la reconstruction du Koweït et de l'Irak, mais aussi pour imposer cette (ou ces) conférence(s) internationale(s) que le Sgen et la CFDT demandent ardemment.

La création d'un Etat palestinien, la reconnaissance d'Israël et la garantie de sa sécurité, la souveraineté du Liban s'imposent plus que jamais. Cette guerre a aussi mis en évidence l'acuité de plusieurs exigences :

— le renforcement des liens avec les pays du Maghreb pour dépasser le ressentiment des opinions publiques et pour mettre en œuvre une solidarité concrète ;

— le désarmement dans cette région du Golfe, en commençant par les armes non conventionnelles ;

— l'accélération de la construction européenne, indispensable pour faire contrepoids à toute tentative de leadership américain.

Enfin, en France, la guerre du Golfe peut avoir bon dos pour réaliser des économies. Le ministre des Finances déclare que l'éducation, la culture et la recherche seront « pratiquement » épargnées. Cela ne nous rassure nullement ! Les moyens seront insuffisants à la rentrée 1991. Ils ne permettront de faire face ni à l'accueil des jeunes ni aux nécessaires évolutions du système éducatif. Et le Sgen-CFDT ne saurait accepter une telle situation !

Jean-Michel Boullier

EN BREF

**FORMATION
EN IUFM**

La mise en place, à partir de 1992, d'une épreuve à caractère professionnel aux concours de recrutement des enseignants du premier et du second degré semble un fait acquis.

Cela ne garantit pas pour autant la place et le rôle de la formation professionnelle en institut universitaire de formation des maîtres (IUFM), particulièrement en première année.

Les textes actuellement en préparation (quel retard !) sur les contenus de la formation devront être précis sur ce point, sauf à perpétuer, dans le 2^d degré, le système actuel et à réduire à néant, dans le 1^{er} degré, les éléments de professionnalisation que comportait la formation des maîtres.

**L'ACCORD DURAFOUR
ET LA RECHERCHE**

Plus de 5 000 personnels techniques de catégorie C et 1 200 administratifs sont dans l'attente de la traduction de l'accord Durafour (grille de la Fonction publique) sur leur feuille de paye. Or, les négociations sur la transposition de cet accord aux statuts de la Recherche, ont sombré dans une remise en cause de la spécificité de ces derniers. Ceux-ci sont marqués par le parallélisme entre les carrières techniques et administratives, justifié par la mutuelle reconnaissance de l'apport de tous au travail d'équipe.

Le Sgen-CFDT, majoritaire dans ce milieu, formulera d'ici la fin mars au Conseil Supérieur de la Fonction Publique, de nouvelles propositions autour de corps uniques, maintenant en B et en C la parité entre les fonctions administratives et techniques et préservant la valeur des diplômes du CAP au BTS.

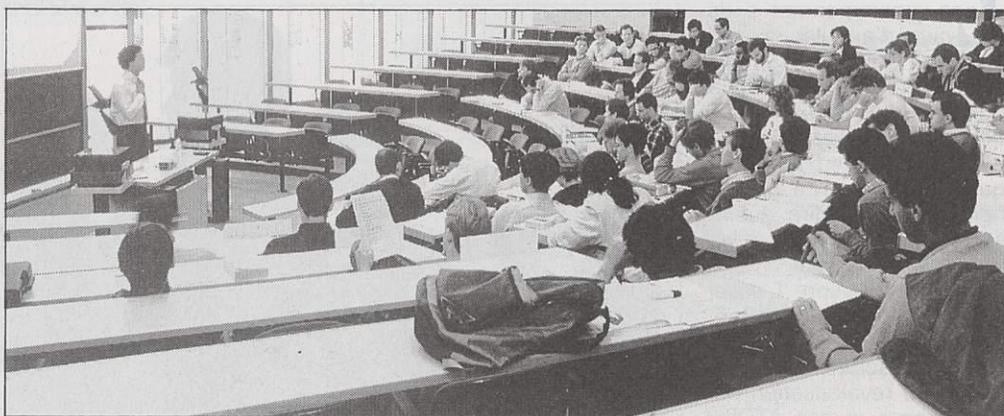
**EXPLOSION SOCIALE
À LA RÉUNION**

Une flambée de violence a secoué la Réunion. La faiblesse du niveau de qualification (73 % des actifs non-diplômés), l'importance du chômage (35 % de la population), une grande dépendance vis-à-vis des aides de l'Etat, et l'exploitation du mécontentement rendaient prévisible l'explosion. Pour le Sgen-CFDT de la Réunion, « l'école doit assurer une mission de socialisation, développer chez l'individu les compétences indispensables pour réussir son insertion sociale et professionnelle ». Il remarque que les organismes de formation pour adultes assurent en partie cette mission et demande qu'elle soit étendue à la formation initiale.

ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

UNE RÉFORME ENFIN !

Lionel Jospin avait décidé, il y a deux ans, de modifier le système de recrutement des enseignants du supérieur. Critères plus politiques que scientifiques, lourdeur des procédures rendaient nécessaire une telle réforme. Voici le schéma que vient de proposer le ministère.



La réforme sur le recrutement des enseignants-chercheurs sera discutée jusqu'au 2 juillet prochain, date de la réunion du comité technique paritaire.

En décembre 1988, Lionel Jospin déclarait que le système de recrutement et de promotion des enseignants du supérieur devait être profondément modifié. Les défauts en avaient été accentués par la droite en 1987, et depuis deux ans, nous avons droit à un florilège : partialité et critères plus politiques que scientifiques se taillent la part du lion dans certaines disciplines (philo, ethno., sciences éco,...), sans être totalement absents dans les autres. Et, ultime péché, ces procédures sont trop lourdes (48 000 dossiers en 1990). Dans l'actuel système, une première instance locale classe les candidats. L'instance nationale (CNU) choisit dans ce classement ou ne pourvoit pas le poste. Un tiers des membres du CNU sont choisis par le ministère, et assez souvent en fonction de critères politiques, d'où l'origine de certains scandales. Nommés en 1987 par la droite, un certain nombre de mandarins peuvent ainsi

« tenir » certaines disciplines. Pour chaque grosse discipline, le ministère propose de maintenir l'instance locale, mais de déconcentrer la structure nationale. L'élection de cette dernière serait nationale et, après tirage au sort, chaque élu siégerait dans une et une seule des six commissions à compétence territoriale, de façon à ne pas en dépendre géographiquement.

**UN CLASSEMENT
LOCAL PLUS INFLUENT**

La structure nationale ne pourra plus choisir dans le classement local mais seulement approuver le choix, le refuser ou ne pas s'y opposer. En cas de conflit persistant, une instance nationale légère, le comité consultatif des universités (CCU - quarante-huit membres, toutes disciplines confondues) départagera.

Nous sommes favorables à ce schéma bien que l'on ait pu aller encore plus loin. Le

projet distingue aussi les recrutements externes des promotions internes, ce qui nous convient (en clair, les transformations d'emplois). Les discussions vont durer jusqu'au CTPU (Comité technique paritaire universitaire) du 2 juillet prochain. Elles permettront d'amender plusieurs points : proportion de nommés, rôle et place des personnalités extérieures, de l'instance d'appel, mode des scrutins...

En attendant, le ministère va déposer un projet de loi en deux articles qui, adopté, lui permettra de poursuivre le processus de réforme entamé. Mis au pied du mur, tous les conservatismes (FO, Autonomes, QSF,...) s'éveillent et trouvent bien du charme à la situation présente alors qu'ils lui étaient opposés à l'origine. Le Snesup, est lui aussi opposé au projet mais réclame en même temps une « réforme fondamentale ».

Yves Dermenjian

MATERNELLE

LIMITER LES EFFECTIFS

Depuis 1980, le ministère a donné priorité à l'accueil en école maternelle. Parallèlement, le taux d'encadrement est resté sensiblement le même. Pour faire évoluer la situation, le Sgen-CFDT lance une opération de limitation des effectifs pour la rentrée 1991.

L'école maternelle constitue une étape fondamentale dans la scolarisation d'un enfant. L'influence particulièrement bénéfique d'une scolarisation précoce sur la réussite ultérieure des enfants est unanimement reconnue. A partir de ce constat, le ministère de l'Education nationale s'est fixé comme objectif d'accueillir tous les enfants dès l'âge de trois ans (deux ans pour ceux qui sont défavorisés devant l'accès au savoir) et de mettre en place une nouvelle organisation de l'école (création de cycles, transformation des Gapp en réseaux) avec comme corollaires une nécessaire modification des pratiques pédagogiques et un suivi individualisé des élèves.

UNE PÉDAGOGIE ADAPTÉE

Tous ces objectifs sont les nôtres depuis longtemps. Mais comment les concilier avec la réalité des écoles maternelles, c'est-à-dire avec des effectifs beaucoup trop élevés, incompatibles avec une pédagogie adaptée à chaque enfant ? Dans la période 1970-1980, le taux moyen d'élèves par classe est passé de quarante à trente. Les actions de limitation des effectifs du Sgen-CFDT battaient leur plein. Depuis, si l'accueil n'a cessé de progresser, le taux d'encadrement stagne : de 1980 à 1990, il est passé de trente à vingt-huit. Quant à l'avenir, il serait illusoire d'attendre du ministère qu'il fasse spontanément de l'amélioration des taux d'encadrement en maternelle une priorité budgétaire, vu les énormes



L'objectif du Sgen-CFDT : une moyenne de 25 élèves par classe en ZEP, de trente élèves dans les autres écoles maternelles.

besoins des lycéens. Et pourtant, une classe maternelle sur sept compte encore plus de trente élèves, et quatre sur cinq en ont plus de vingt-cinq.

Nous demandons au ministère de s'engager sur un plan pluriannuel de réduction des effectifs en maternelle. Cela signifiera, nationalement, des créations de postes et, dans les départements, un abaissement des seuils d'ouverture de classes.

Pour y parvenir, il nous faut mener une action à long terme, qui nous permette de peser sur la carte scolaire des années à venir. C'est pourquoi la fédération lance

une opération de limitation des effectifs en maternelle, avec deux objectifs intermédiaires pour la rentrée de septembre 1991 :

— limitation à vingt-cinq par classe en moyenne, dans les écoles maternelles de ZEP

— limitation à trente par classe en moyenne, dans les autres écoles maternelles.

C'est sur ces bases que nous ferons apparaître les besoins pour la carte scolaire de 1992. Des contacts sont pris (ou seront pris) avec les fédérations de parents d'élèves, les syndicats, les collectivités et les élus.

Pierre Marcon

EN BREF

SALAIRES

Pour 1991, l'augmentation générale des salaires ne devra pas dépasser 2,5 %, chiffre retenu pour l'augmentation des prix « hors tabac » (nouvel indice). Quand on sait que l'année dernière la hausse des prix a été, officiellement de 3,4 % pour 2,5 % annoncés, il y a du souci à se faire.

RETARDS DE PAIEMENTS

Le 13 février, le Sgen-CFDT a rencontré le ministère sur le problème des retards de paiement. Sans résultats concrets : le ministère reconnaît la gravité du problème mais n'a pas les capacités d'y remédier immédiatement. Les premières mesures pourraient être prises « dans quelques semaines ». Il est donc plus que jamais nécessaire d'envoyer des lettres de réclamations avec demande d'intérêts (modèle à demander à votre syndicat local ou à la fédération ; double de votre lettre à faire parvenir à l'un ou à l'autre).

CSG

Comme prévu, la contribution sociale généralisée a été mise en place en février. Parallèlement, la cotisation pension civile a été diminuée de 1,05 % et chaque salarié a bénéficié d'une remise forfaitaire de 42 francs. Principale difficulté relevée : les rappels de traitement et d'indemnités versés à partir de février 1991 mais correspondant à une période antérieure, sont également assujettis à la CSG. La CFDT intervient auprès des ministères concernés pour faire cesser cette mesure absurde qui pénalise doublement les personnels. Une raison supplémentaire pour inonder l'administration de demandes d'intérêts pour retard de paiements (à demander au Sgen-CFDT de votre département).

STATUT DU CNDP

Le projet de réforme du Centre national de documentation pédagogique (CNDP) a été adopté au Conseil supérieur de l'éducation (CSE), le 7 mars 1991, par trente voix pour (dont le Sgen-CFDT et la Fen) et dix contre (dont le Snes et FO). La plus grosse modification obtenue au CSE est la garantie que les questions concernant les personnels et l'organisation des services seront soumises au comité technique paritaire (CTP), non seulement au niveau national (CNDP) — ce qui était déjà le cas — mais aussi au niveau régional (CRDP).

EN BREF

**ÉLECTIONS
DANS LES CROUS**

Voici les résultats des dernières élections à la commission paritaire nationale des CROUS.

	1990	/ 1987
CGT	40,54 %	+ 3,47 %
Snaen-Fen	35,50 %	- 1,09 %
Sgen-CFDT	12,46 %	- 0,81 %
Snacru-FO	8,17 %	- 2,42 %
Scenrac-CFTC	3,34 %	+ 1,34 %

Le Sgen-CFDT perd 0,81 %, ce qui s'explique par l'absence de liste à Créteil et Lyon.

**HYGIÈNE ET SÉCURITÉ
ON PROGRESSE**

Après Poitiers, deux académies vont disposer de comités d'hygiène et sécurité (CHS). A Grenoble, le Sgen-CFDT vient d'obtenir la mise en place d'un CHS académique. Le projet précise que le CHS sera compétent sur l'amélioration des conditions de travail. A Reims, un groupe de travail vient d'être mis en place pour proposer et définir la composition définitive d'un CHSCT académique, élaborer un calendrier de travail et dégager des priorités d'action.

**JOURNÉES LYCÉE
À VERNON**

Le Sgen-CFDT de Haute-Normandie a organisé, les 7 et 8 février derniers, deux jours de réflexion sur les projets de réforme du lycée. Une quinzaine d'enseignants de lycée et de lycée professionnel s'y sont retrouvés, en présence de deux membres du Conseil national des programmes (CNP) et de F. Queval pour le Sgen-CFDT.

Le projet du CNP, tout en apparaissant « volontariste », recueille l'accord et apparaît proche de celui du Sgen-CFDT. Les personnels sont attachés au caractère national du « tronc commun » du baccalauréat et souhaitent une clarification sur l'utilisation par le Sgen-CFDT du terme « unités capitalisables ».

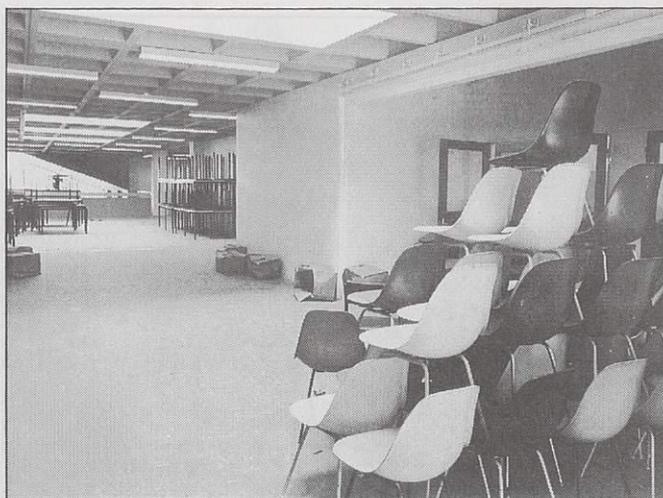
Ils demandent que la charge de travail ne soit pas accrue, soit 100/120 élèves maximum par professeur. L'exigence du Sgen-CFDT (17 + 1 heure de concertation) doit être satisfaite.

Dans la mise en œuvre des réformes, il faudra faire confiance à la « force de l'exemple », plus qu'à une généralisation hâtive.

PLAN D'URGENCE POUR LES LYCÉES

RECHERCHE ÉTAGÈRES, DÉSESPÉRÉMENT

Les manifestations lycéennes de l'automne 1990 ont provoqué la mise en place d'un plan d'urgence. Celle-ci ne va pas sans mal. A Nantes, l'ouverture de centres de documentation et d'information (CDI) provoque l'effarement des personnels.



Pas de livres, pas d'étagères ni de matériel : la précipitation la plus complète !

Depuis des années, le Sgen-CFDT demande la création de CDI dans tous les établissements scolaires de second cycle et dans les lycées professionnels (LP) plus particulièrement. Il aura fallu la colère des lycéens pour que le gouvernement découvre soudain les fonds — introuvables jusque-là — nécessaires à l'installation de CDI. Mais s'est-il préoccupé des locaux, des personnels qualifiés indispensables ? L'important c'était d'annoncer quatre milliards. L'intendance suivra bien ! Mais voilà : elle ne suit pas. A se demander si l'effet d'annonce ne tient pas lieu de seule politique ! « Je suis effarée », dit Annick Dallier, responsable du Sgen-CFDT pour les documentalistes de l'académie de Nantes. « On a ouvert, en janvier, des CDI dans la précipitation la plus complète. Pas de local adapté à l'aménagement d'un CDI, pas de fonds documentaire, pas

d'étagères ou meubles de rangement, ... Du délire ! » Ces CDI ne sont animés par aucune personne qualifiée. « Le rectorat a nommé en catastrophe des professeurs de LP, actuellement en délégation rectorale, ou recruté des maîtres-auxiliaires. Des personnels sans doute pleins de bonne volonté, mais qui, pour la plupart, n'ont aucune idée de ce qu'est un CDI. » Et qui sont sans perspective, puisqu'embauchés pour terminer l'année scolaire, point final.

**UNE ADMINISTRATION
BIEN LÉGÈRE**

Le gag dans l'histoire c'est que peu de temps auparavant, le ministre de l'Education nationale avait décidé la création d'un Capes de documentation, censé reconnaître le rôle à la fois pédagogique et spécifique de la fonction de documentaliste. Evidemment, un CDI qui

vous tombe du ciel ministériel quand on désespérait d'en avoir un avant dix ans, ça ne se refuse pas ! Cependant, Annick Dallier met en cause la légèreté de l'administration : « Un CDI, ce n'est pas un gadget qui fonctionne tout seul. Si un chef d'établissement en accepte la création, il doit en assumer au minimum la charge et le démarrage. Or, la plupart des proviseurs ignorent les textes officiels sur les CDI. Trop souvent, nos locaux sont considérés comme des salles de permanence ou des ateliers de reprographie. » Ces nouveaux documentalistes sont aussi bien utiles pour décharger les secrétaires et surveillants qui croûlent sous les tâches administratives. Quant au rôle pédagogique des documentalistes ! A se demander si les inspecteurs de la Vie scolaire font bien leur travail de formation des chefs d'établissement ! Les documentalistes tiennent à réaffirmer leur place dans l'équipe éducative. « Les élèves », dit Annick Dallier, « trouvent en nous une aide à la recherche documentaire, à l'apprentissage de l'autonomie. Un travail pas fondamentalement différent de celui du prof. Les CDI sont aussi un lieu d'ouverture sur l'extérieur, de présentation d'expositions, de diffusion de l'information. »

Précipitation, absence de concertation, de réflexion préalable dans les établissements, le ministère a agi bien légèrement. L'éducation ne mérite-t-elle pas plus de sérieux ?

Jean-François Rossard

LES ENSEIGNANTS VUS PAR L'OCDE

UNE PROFESSION EN CRISE

L'OCDE vient de rendre public un rapport sur les enseignants, à la réalisation duquel le Sgen-CFDT a participé. Dans la grande majorité des pays de l'OCDE, la situation de l'enseignement suscite beaucoup d'inquiétudes.

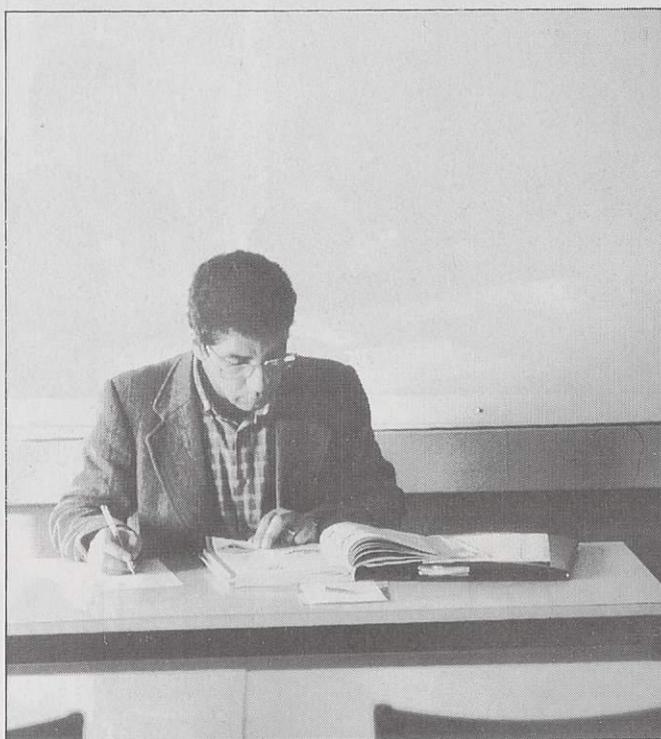
Le rapport de l'OCDE (Organisation internationale de coopération et de développement économique) fait état d'un « profond mécontentement éprouvé par le corps enseignant dans de nombreux pays ». Ce malaise est, dans ces pays, au centre d'un débat public. Il n'est pas sans rapport avec les difficultés de recrutement : « Dans un ou deux cas, comme en Allemagne et en Irlande, l'excédent de maîtres reste — tout au moins à l'heure actuelle — le souci immédiat. Mais tous les pays de l'OCDE ont du mal à trouver du personnel dans certaines disciplines et dans certaines régions — quartiers de centre ville, villages isolés ou zones à logements chers — et font de plus en plus appel à du personnel non qualifié... »

LE VIEILLISSEMENT DE LA PROFESSION

Parmi les problèmes évoqués, nous en retiendrons quatre :

- le vieillissement de la profession, conséquence des grandes vagues de recrutement de la fin des années 50 et 60 ;
- l'imbrication de la demande de formations et de l'évolution démographique ;
- la concurrence des autres secteurs d'activité, le marché du travail devenant de plus en plus compétitif ;
- les femmes portent peu à peu une appréciation aussi négative que les hommes sur les perspectives de carrière offertes par le métier d'enseignant.

Le rapport met nettement en évidence l'évolution du métier :



Bénichou/REA

Allemagne et Irlande exceptées, tous les pays de l'OCDE subissent une crise de recrutement des enseignants.

- participation à la conception des programmes et aux nouvelles formes d'évaluation des élèves ;
- coopération plus étroite avec les collègues et les différents partenaires ;
- liens avec le monde du travail, prise en compte de la dimension internationale de l'enseignement, utilisation de l'informatique, sensibilisation des jeunes aux problèmes d'environnement, information sur les risques liés à la drogue et au SIDA... Pour l'OCDE, le métier d'enseignant doit devenir plus attrayant. Quatre pistes sont présentées :
 - l'amélioration des rémunérations, mais la question

des inégalités entre catégories n'est pas abordée ;

- une formation à la fois universitaire et professionnelle ;
- une plus grande mobilité, afin de mieux quitter le métier et de mieux y entrer ;
- une organisation du travail qui ne repose plus sur l'isolement des enseignants et qui permette « d'atténuer leur fatigue et leur usure ».

Le Sgen-CFDT retrouve dans ce rapport quelques-unes de ses idées. La direction est tracée : il faut aller vers un plus grand professionnalisme des enseignants. Et celui-ci doit être reconnu !

Jean-Michel Boullier

EN BREF

UNIVERSITÉ DE BIR-ZEIT

Un appel pour la libération de Sari Nusseibeh, professeur de philosophie à l'université de Bir-Zeit (Cisjordanie) a été signé par les responsables fédéraux du Sgen-CFDT.

Sari Nusseibeh a été arrêté le 29 janvier dernier, à Jérusalem-Est, par les autorités israéliennes qui lui ont notifié un ordre de « détention administrative » de trois mois.

La « détention administrative » est une incarcération sans inculpation, ni procès. Cette mesure est en contradiction flagrante avec la Quatrième Convention de Genève de 1949 qui règle les droits et devoirs d'une puissance occupante. Elle est pourtant largement pratiquée par les autorités israéliennes, depuis plusieurs années.

Sari Nusseibeh, personnalité marquante des territoires occupés, milite depuis de longues années pour le dialogue israélo-palestinien, pour la coexistence et pour la paix.

CSEE : UNE CHARTE DE L'ÉDUCATION

L'assemblée générale du Comité syndical européen de l'éducation (CSEE), dont le Sgen-CFDT et la Fep-CFDT font partie, s'est prononcée en faveur d'une charte européenne sur l'éducation, proposée par le Sgen-CFDT.

Celle-ci permettra une plus grande prise en charge des questions d'éducation par les instances européennes. Par ailleurs, le Sgen-CFDT a demandé au CSEE de travailler concrètement sur la connaissance des systèmes éducatifs des différents pays européens, ainsi que sur des mesures visant à rendre plus attractive la mobilité des personnels, à l'intérieur de l'Europe.

PRISONNIERS POLITIQUES AU MAROC

Hassan II a annoncé récemment la libération de la famille Oufkir (du nom de son ancien ministre), en détention depuis dix-neuf ans. Ce geste ne peut être l'arbre qui cache la forêt des violations des droits de l'homme. Comme le disait, dans *Profession Education*, il y a quelques mois, Christine Dauré-Jouvin, épouse d'Abraham Serfaty, prisonnier politique le plus connu : « Il existe trois à quatre cents détenus politiques qui sont pratiquement tous des détenus d'opinion, avec des condamnations très dures. Les personnes disparues se comptent par centaines. »

DES ÉLUS FORMÉS POUR VOUS DÉFENDRE

Votre vaisseau spatial s'est échoué sur la lune à 300 kilomètres de la fusée-mère. Vous disposez de quinze objets. Déterminez, en essayant d'aboutir à un consensus dans le groupe, ceux qui vous seront le plus utile pour vous sortir d'affaire. » Nous n'assistons pas à un briefing de la Nasa mais à l'un des exercices proposés aux soixante-cinq élus en commission administrative paritaire départementale (CAPD) des instituteurs, en stage pour quatre jours à Bierville (Essonne), centre de formation de la CFDT. « L'exercice vise à analyser et à mieux maîtriser les situations de communication dans un groupe », indique Hélène.

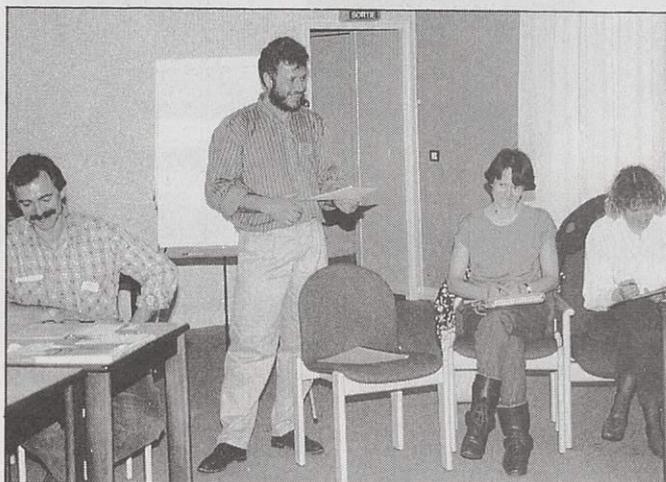
Avec Christian, Gilles et Dominique, elle a eu la responsabilité d'animer cette formation, expérience nouvelle pour la fédération : c'est la première fois qu'une session est ouverte à un si grand nombre de stagiaires. Une nécessité due au succès lors des élections de décembre 1990 où le Sgen-CFDT a gagné vingt-cinq sièges nouveaux dans les CAP des instituteurs. Trente pour cent des nouveaux élus participent à la formation, ils viennent de plus de la moitié des départements où le Sgen-CFDT est présent en CAP.

CONTRAT REMPLI

« Le grand nombre de stagiaires pose des problèmes en terme d'organisation pédagogique », souligne Christian. « Nous travaillons avec des groupes de taille et de composition variables suivant le type d'activité : de très petits groupes à des groupes moyens et même le grand groupe pour les exposés. Cela permet de rendre la formation agréable, de favoriser la production des stagiaires et de créer des phénomènes d'entraînement. Mais l'organisation matérielle doit être parfaitement maîtrisée. »

Le contrat est rempli si l'on en croit les stagiaires. Yasmine, une mosellane, relève la bonne organisation, en ajoutant même : « Ça chan-

Mutation, promotion, départ en stage... les élus en commission paritaire (CAP) interviennent quotidiennement pour vous défendre, face à l'administration. Une responsabilité qui nécessite formation. Soixante-cinq d'entre eux, instituteurs, ont suivi un stage national, du 12 au 15 mars derniers.



Connaissances des textes réglementaires, capacité à intervenir, à communiquer... Une formation intense de quatre jours.

ge des stages organisés par l'administration ! » Claude qui vient de Haute-Saône, où le Sgen-CFDT vient d'entrer pour la première fois en CAP, souligne que se retrouver à soixante-cinq permet de se rendre compte qu'on n'est pas tout seul et qu'il va pouvoir s'appuyer, dans cette nouvelle responsabilité, sur les acquis et la mémoire accumulés dans les autres départements. Sentiment que partagent Raymond et Michel, dans la même situa-

tion dans l'Aube et le Cher, qui déclarent repartir « super gonflés ». La formation va leur permettre « d'assurer ».

PAS SEULEMENT DES TECHNICIENS

Les formateurs avaient trois objectifs dans cette session. Outre l'acquisition d'outils facilitant la communication, il s'agissait de rendre les élus capables de s'y retrouver dans la réglementation, pour informer et défendre les ad-

hérents. Autre souci : leur permettre d'identifier leur place dans l'ensemble de l'activité du syndicat, afin qu'ils ne soient pas cantonnés dans un rôle de technicien de la défense du personnel. Les formateurs ont fait appel à plusieurs intervenants du secrétariat fédéral et à Annick Segros, élue en CAPN.

MOTIVANT ET MOBILISATEUR

« On ne nous a pas asséné des informations », constate Nathalie, élue de la Somme. « Nous avons travaillé sur des démarches : études de cas, mises en situation, des exercices simples qui nous permettent de voir clair, même si toutes nos attentes n'ont pu être satisfaites. » Elle ajoute que « c'est motivant et mobilisateur de rencontrer des gens d'autres régions avec des motivations communes, et de mettre un visage sur les noms des responsables nationaux, de constater qu'il y a une écoute et des réponses de leur part. »

Elle repart, avec ses deux camarades de la Somme, décidée à réinvestir la formation acquise dans son syndicat, en particulier pour améliorer le fonctionnement des réunions.

Pierre, un des intervenants, est rentré épuisé : « Ils en veulent et en redemandent, c'est un stage riche d'avenir. » Un avenir qui passe par un travail continu avec les élus, une rencontre nationale est prévue fin 1992. Mais aussi par une poursuite de la formation : beaucoup de participants ont souhaité approfondir certains domaines, lors du bilan. Des demandes auxquelles le Sgen-CFDT s'efforce de répondre dans ses activités de formation car, comme le souligne Hélène, « la formation permet d'avoir des militants bien dans leur peau, donc plus à l'aise dans leur fonction de représentation des salariés et mieux à même de faire progresser le projet de la CFDT. »

Philippe Antoine



J. Gayard/REA

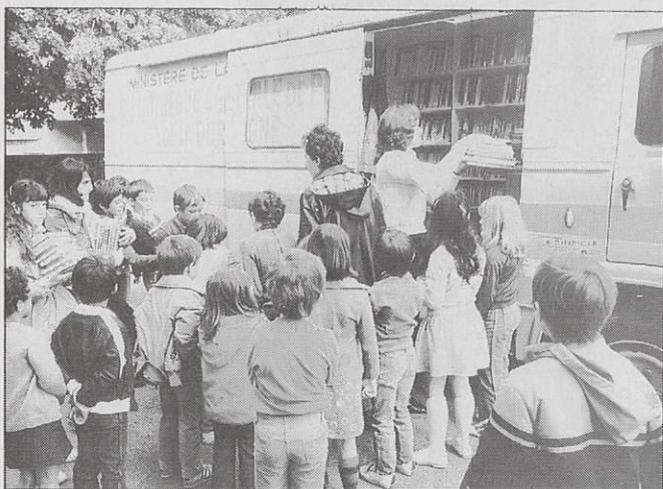
UN MILIEU EN DANGER

Premier service public sur le terrain, l'école joue un rôle essentiel pour revitaliser un milieu rural qui n'a toujours pas trouvé son équilibre démographique.

Regroupement pédagogique, enseignement itinérant, structures d'accueil et de transport adaptées... l'objectif est bien d'assurer une égalité d'offre de formation, de la maternelle au lycée. Une action nécessairement concertée avec celle des autres services publics, des élus, des milieux économiques et associatifs. Car lorsque l'école ferme, c'est bien souvent parce que le village est devenu moribond.
Dossier coordonné par Annick Segros.

SOUS L'HERBE, DES POSTES

Trop morcelé, éclaté, le milieu rural cherche les moyens de son développement. Objet de toutes les attentions officielles, il sert en même temps de vivier de postes pour les secteurs urbains en expansion. Un chemin à l'opposé de l'égalisation de l'offre de formation.



Bibliobus en Dordogne. Dans ce département — expérimental ! — dix postes seront supprimées à la rentrée prochaine.

Le milieu rural est, depuis quelque temps, l'objet d'une réelle attention de la part du ministère de l'Éducation nationale. S'agit-il de mettre en œuvre la loi d'orientation sur l'éducation de juillet 1989 qui affirme le droit à l'éducation pour tous « *quelle que soit l'origine sociale, culturelle ou géographique ?* » S'agit-il de mettre en œuvre le rapport annexé à cette même loi d'orientation qui indique que « *la lutte contre les inégalités géographiques passe par une égalisation de l'offre de formation sur tout le territoire national ?* » S'agit-il enfin de concrétiser le vœu du

Conseil économique et social selon lequel « *Il serait souhaitable de permettre, dans la mesure du possible, que la scolarisation (en milieu rural) s'effectue sur place ?* »

La réponse à ces trois questions se trouve dans les insuffisances du budget 1991 et dans les mesures de carte scolaire des départements ruraux.

UN A PRIORI ECONOMIQUE

Dans les sept départements expérimentaux choisis par le ministère pour mener une étude sur le devenir ●●●

RURAL ET URBAIN : DES PERFORMANCES IDENTIQUES

Plusieurs études du ministère de l'Éducation nationale confirment que les performances scolaires des élèves à l'issue du cours préparatoire (CP), du CM² et à la fin du collège sont les mêmes, qu'il s'agisse du milieu rural ou urbain.

En 1978, le SIGES (1) a retenu un panel de 20 000 enfants dont les résultats furent examinés en juin 1979 (fin de CP), puis en juin 1983 (fin de CM²), à partir d'un certain nombre d'épreuves en mathématiques et en français.

Les résultats furent identiques, quelle que soit la zone géographique, avec un avantage en mathématiques aux zones rurales.

En juin 1983, 72,1% des enfants du milieu « rural profond » achèvent leur CM² après une scolarité normale contre 69,2% dans les communes urbaines (hors région parisienne) et 73,3% en Ile-de-France. Ainsi, à l'entrée en 6^e, il n'y a aucun déficit des résultats scolaires dans les zones rurales, ce que confirme mon-

sieur Mauger, à partir des résultats de l'évaluation CE²/6^e. Enfin, tout dernièrement, une étude de F. Ouvrard pour le compte de la DEP (1) confirme, là encore, ce constat.

Ainsi, quelles que soient les étapes examinées (CP, CE², CM²/6^e et 3^e), rien ne permet de dire que les performances des élèves des zones rurales seraient inférieures à celles des zones urbaines.

Là où les différences apparaissent en défaveur du milieu rural, c'est dans l'accès à la classe de seconde : les jeunes ruraux y sont proportionnellement moins nombreux que les autres. Une situation due surtout aux pratiques d'orientation qui résultent du faible niveau des aspirations des familles et de l'absence de motivation des élèves. Si l'on y ajoute un contexte socio-économique difficile et un sous-équipement flagrant, on admettra facilement que les écoles à une ou deux classes et les petits collèges n'ont pas à pâtir de la comparaison avec les autres établissements.

(1) Le SIGES (service d'informatique de gestion et des statistiques du ministère de l'Éducation nationale) est devenu, en 1983, la DEP (direction de l'évaluation et de la prospective).

RURAL : TROIS SOUS-GROUPES

Le milieu rural est divisé en trois sous-groupes : le rural profond, les communes semi-rurales et les communes semi-agricoles. Ce classement est défini à partir de l'effectif de la population, l'activité économique, la continuité de l'habitat, la composition de l'activité masculine, des indicateurs de dynamisme économique, etc. Le rural compte 28 000 écoles publiques, soit environ une école sur deux. Ou encore un élève sur quatre, soit 1,4 million d'enfants. Le rural, c'est aussi plus de 9 100 communes sans école, soit environ une commune sur quatre.

Comparaison des résultats scolaires de milieux rural et urbain en fin de CP (Enquête SIGES. 1978)

Sous populations	Répartition en %		Français : nombre de tests réussis en juin 1979		Mathématiques : nombre de tests réussis en juin 1979	
	rural	urbain	rural	urbain	rural	urbain
non redoublants forts	12,4	12,0	96,5	88,7	100,0	96,9
moyens	60,0	66,0	71,0	69,4	82,1	76,0
faibles	5,6	5,5	35,1	36,5	50,7	49,9
redoublants	22,0	16,5	-	-	-	-

●●● des établissements ruraux (lire page 12), les critères d'ouverture ou de fermeture de classes sont sensiblement les mêmes qu'ailleurs, et les retraits de postes sont identiques à ceux des années précédentes. La Dordogne et la Mayenne qui — comble de chance — sont, en outre, départements pilotes au titre de la « Nouvelle politique à l'école » se voient, dans le cadre du redéploiement interdépartemental, obligées de rendre respectivement dix et douze postes d'instituteurs !

A peine entamée, la mission de M. Mauger, se trouve donc entachée d'un a priori économique. Ne s'agirait-il pas tout simplement, à partir d'une analyse préalable (le « rural » coûte cher, il n'est pas performant — voir encadré ci-dessous —) de justifier une restructuration des établissements scolaires pour récupérer des postes d'enseignants, restructuration d'autant plus « justifiée » qu'elle serait étayée par les conclusions « scientifiques » d'une mission ?

UN TISSU RURAL TROP MORCELÉ

Le milieu rural doit être considéré autrement que comme un vivier de postes pour les secteurs en expansion. « Sauver l'école, c'est faire vivre le village » n'est pourtant pas une position intangible. L'avenir des zones rurales ne dépend pas seulement de la présence ou du maintien d'une école à une ou deux classes. Quand l'établissement est menacé de fermeture, n'est-ce pas, d'ailleurs, parce que le village est déjà moribond ? Dans cette optique, il est nécessaire de revitaliser le tissu social rural, trop morcelé, trop éclaté (plus de 36 000 communes en France), pour pouvoir offrir partout des services publics de plus en plus performants. Sauver le village reviendrait à garder l'école.

C'est dans cette problématique que le milieu rural trouvera les moyens de son développement.

Pierre Marcon

CLASSES UNIQUES : L'ISOLEMENT

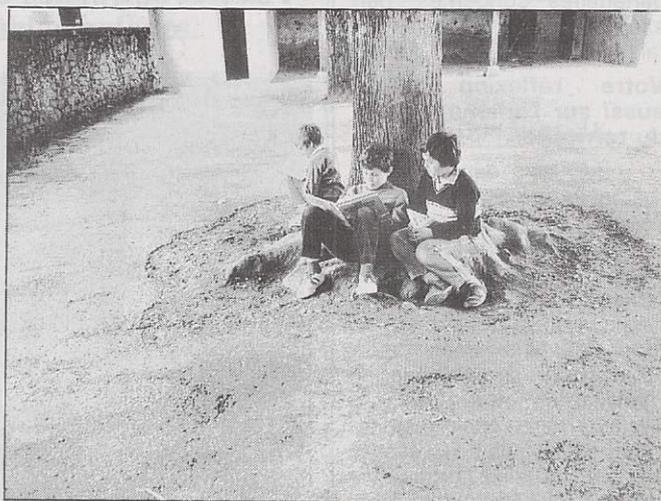
Cinq classes uniques, six instituteurs. Dans le canton de Meyssac (Corrèze), les enseignants travaillent ensemble pour remédier à l'isolement de leur école. Comme le dit l'un d'eux, le regroupement des écoles n'est pas toujours la seule solution.

Comment travailler différemment dans une classe unique ? Avant tout, une affaire de volonté et de moyens... Au sud de Brive, en Corrèze, dans le canton de Meyssac, un groupe d'instituteurs a mis en place, depuis 1986, un projet d'entente de classes uniques. Cinq communes sont concernées : Collonges, Sailiac, Noailhac, Ligneyrac et Chauffour.

L'objectif est de rompre l'isolement des maîtres, en favorisant les échanges pédagogiques et humains. Dès la rentrée 1985, un poste supplémentaire est accordé. C'est autour de cet instituteur itinérant que s'organise le projet, centré sur les disciplines d'éveil, l'EPS, l'informatique, la documentation, le soutien aux enfants en difficulté et la formation des maîtres.

L'intervention d'un maître supplémentaire permet de dédoubler l'effectif, d'adapter le travail aux tranches d'âge concernées. La classe s'organise par centre d'intérêt. La semaine du maître supplémentaire est donc organisée de façon tournante : une demi-journée par semaine dans chaque classe, avec le maître d'école ; deux heures, le mercredi après-midi, pour les activités Usep (sport scolaire) ; quelques heures de remplacement des maîtres du groupe (récupération du temps de concertation ou Usep) ; quelques heures en documentation pédagogique.

Sa présence permet également l'organisation de classes de découverte (classe de neige, patrimoine...) avec des enfants de même âge,



Maître supplémentaire itinérant, bibliobus, sorties pédagogiques... des solutions pour remédier à l'isolement des classes uniques.

sans bouleverser l'organisation pédagogique des classes. Cette année, une bibliothèque-centre documentaire (BCD), avec une partie mobile, va circuler d'école en école.

TRAVAILLER EN ÉQUIPE : UN « PLUS »

Tous les enseignants reconnaissent que travailler en équipe est un « plus », pas du tout une contrainte. Pour eux-mêmes, bien sûr. « On est plus objectif », souligne Jean-Yves, « c'est sécurisant ». Et surtout, un plus pour les enfants. La plupart des moyens matériels sont mis en commun : magnétoscopes, documents... « Jamais nous n'aurions pu en faire autant si nous étions restés chacun dans notre coin », dit un instituteur. Des temps de concertation sont obligatoires (environ trois

réunions par trimestre), certains étant récupérés, d'autres pas.

Cette nouvelle organisation du travail évite le cloisonnement si critiqué dans les classes uniques. Elle incite à un partenariat actif des parents — certains ont animé une sortie spéléologique et construit un mur d'escalade — et des municipalités. « En proportion, nous disposons de plus d'argent en classe unique qu'en ville », se réjouit-on sur place.

La mission Mauger (lire page 12) préconise une restructuration des écoles rurales à un niveau minimum de trois classes. Cette expérience commune à cinq classes uniques montre que d'autres solutions méritent d'être prises en compte. Mais demain, quelle sera la place faite aux initiatives locales cohérentes ?

Vincent Chaminade

La réflexion que vous conduisez depuis septembre 1989 est d'abord pédagogique. Comment travaillez-vous ?

L'objectif est simple : quelle est l'organisation de l'école la plus efficace en milieu rural ? Un groupe de travail, propre à l'Education nationale, travaille sur des thèmes précis (les transports scolaires, la restauration, l'action des associations péri-scolaires...), en consultant tous les partenaires concernés, par exemple, les associations rurales.

Votre réflexion porte aussi sur l'aménagement du territoire.

En effet, car, dans ce domaine, le rôle que peut jouer l'école est essentiel. Un groupe interministériel travaille régulièrement, là aussi, réunissant les ministères de l'Agriculture, de l'Intérieur (pour les élus) et la Datar (délégation à l'Aménagement du territoire).

Sur le terrain, l'école reste le service le plus présent. L'école est déjà organisée en bassin (des écoles, un collège) : un maillage qui n'existe nulle part ailleurs. Et cela confie au système scolaire une responsabilité particulière.

Vous avez choisi sept départements pilotes (1) comme terrain d'expérimentation. Quelles actions concrètes y sont menées ?

Le travail est organisé en plusieurs étapes. Tout d'abord, une étude prospective sur cinq à sept ans a été menée, en 1990, dans chaque département, dans tous les domaines : économique, démographique, sociologique... Un travail technique, chiffré, jusqu'au niveau de chaque village. Ensuite, les résultats scolaires des élèves ont été analysés, en différenciant les niveaux de connaissances et ce qui touche à la formation des individus, à leurs capacités. De ce constat, chaque département a élaboré, en février/mars de cette année, une carte scolaire « souhaitable ». Enfin, la confronta-

LA MISSION DE M. MAUGER

Lionel Jospin a confié à M. Mauger une mission d'études sur l'école rurale. Ancien instituteur puis professeur de collège, celui-ci a été conseiller général et secrétaire général de l'association des maires de France. Ce qui ne l'empêche pas d'afficher quelques idées grinçantes.



T. Mestre

M. Mauger propose trois classes minimum pour les écoles rurales, huit pour les collèges.

tion entre les réalités révélées par l'étude prospective et les objectifs fixés idéalement fait l'objet d'une vaste concertation entre les élus, les représentants des parents, des enseignants, les chambres d'Agriculture, etc. Les actions ainsi décidées prennent la forme d'une convention signée pour trois ans entre l'Etat, le Conseil général et les communes de chaque département concerné. Et pendant la durée de la convention, le département conserve ses postes car il faut une période stable pour pouvoir évaluer correctement les résultats d'un tel dispositif.

Le ministère a retiré des postes à certains départements pilotes pour la

rentrée prochaine. Cela ne porte-t-il pas atteinte à la crédibilité de votre mission ?

Evidemment un peu et je le regrette.

Pédagogiquement, vous êtes un grand pourfendeur de classe unique.

Je ne suis pas l'assassin qu'on a décrit ici ou là. Mais je maintiens que la classe unique est aujourd'hui une structure totalement dépassée. Elle a joué un rôle remarquable : l'école de Jules Ferry s'est construite sur ce modèle, adapté à l'époque. L'entrée dans la vie active s'accomplissait dans le village.

Aujourd'hui, la classe unique est un milieu affectif surpro-

tégé. Même si les résultats scolaires sont bons, ses élèves, trop isolés, montrent lors de leur entrée au lycée des difficultés d'adaptation, des inaptitudes à organiser leur travail dans le temps. Les petits collèges (40/50 élèves) posent des problèmes similaires : le choix d'option y est réduit et les élèves ont souvent le même professeur de la 6^e à la 3^e.

Vous êtes donc un chaud partisan des regroupements pédagogiques intercommunaux.

Sans hésitation. La structure idéale comporte, à mon avis, trois classes minimum, une par cycle d'apprentissage (2). Quant au collège, huit classes paraissent nécessaires, soit deux par niveau, ce qui permet une concertation entre professeurs de la même matière et une certaine richesse d'enseignement (technologie, options).

Ces regroupements sont parfois impossibles à réaliser.

En effet, on maintiendra les classes uniques dans les zones de haute montagne, là où les transports scolaires sont inconcevables. Mais ces situations mises à part, l'Insee lui-même annonce que, dans dix ans, il n'y aura plus de classe unique, du fait de l'évolution démographique du milieu rural. La Datar en est également convaincue : elle propose d'organiser le milieu rural en bassin de vie, avec des pôles pluriactifs (éducation, artisanat, autres services...). Dans cette hypothèse, la population ne quitte plus le secteur mais se déplace vers les pôles actifs. C'est la seule solution viable si on veut éviter de vider les campagnes.

Propos recueillis par Thierry Mestre

(1) Aveyron, Vosges, Drôme, Dordogne, Mayenne, Creuse, Guadeloupe.

(2) Cycle des apprentissages premiers (grande section de maternelle, CP) des apprentissages fondamentaux, (CE1, CE2), des approfondissements (CM1, CM2).

En 1983, une commune sur deux du département de la Manche n'a déjà plus d'école ou même de classe unique : le résultat d'une gestion mathématique et à court terme de la carte scolaire. Les enfants des communes rurales partent vers les groupes scolaires des chefs-lieux.

Bataille de chiffres, tentative de créer un rapport de forces pour les syndicats et les parents, d'user de leur influence pour les élus locaux... Chacun essaie de défendre sa classe, son école menacée. Parfois, quelques postes sont ainsi sauvés. Mais, au bout du compte, on se retrouve tous les ans dans la même situation : les décisions sont arrêtées par l'inspecteur d'académie sans qu'une réflexion globale ait été menée au préalable.

A partir de ce constat, une réflexion s'engage dans le Sgen-CFDT de Basse-Normandie. Des contacts sont pris avec des élus, des associations, des organismes agricoles, des parents... et l'argumentation du Sgen-CFDT commence à se modifier, à s'étoffer. On ne discute plus seulement des seuils de fermeture, on réclame aussi des classes maternelles pour les enfants des campagnes, on demande la mise en place de regroupements pédagogiques. Les interventions du syndicat portent sur l'ensemble des structures scolaires rurales.

**RÊVEUR
MAIS TÊTU**

Une fois de plus, les représentants du Sgen-CFDT apparaissent comme de doux rêveurs, puisque l'administration reste convaincue que toute coopération intercommunale est impossible dans la Manche. La mentalité normande serait trop conservatrice...

Rêveur, mais têtu, le syndicat avance très souvent ses propositions dans ses journaux, dans la presse locale et dénonce l'attitude de l'Education nationale. En 1988, une brochure très argumentée du

UNE AUTRE PAIRE DE MANCHE

Coopération intercommunale, regroupement pédagogique, création de cantines... rénover l'école rurale ne se résume pas à s'opposer, chaque année, aux fermetures de classes. Dans la Manche, le Sgen-CFDT mène une action plus large. Pas sans résultats.



Classe unique ou regroupement pédagogique... Les solutions doivent être adaptées à chaque situation.

TROIS MESURES IMMÉDIATES



Dans l'immédiat, l'Education nationale devrait prendre trois mesures :

- utiliser les locaux scolaires pour développer les expériences de formation permanente et de diffusion de la culture générale ;
- poursuivre le développement des regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI), à l'express condition de ne pas considérer, en matière de fermeture de classes, les RPI concentrés comme des écoles urbaines de trois ou quatre classes ;
- geler les retraits d'emplois, au minimum dans les sept départements expérimentaux et dans les zones de rural profond, tant que

la mission de M. Mauger ne sera pas achevée.

Au-delà, les problèmes sont si complexes que toutes les solutions envisagées doivent répondre aux conditions suivantes :

- associer au niveau régional toutes les parties concernées ;
- assurer une meilleure coordination entre les différents ministères et administrations ;
- définir une stratégie à long terme : un schéma prévisionnel pluriannuel des services publics est indispensable dans chaque région ;
- écarter les réponses uniformes, vu la diversité du milieu rural ;
- favoriser tout ce qui peut prélever à un regroupement des communes (développement de la coopération intercommunale).

syndicat fait grand bruit à l'inspection, au conseil général, à la préfecture..., dans tout le département. L'inspecteur d'académie accepte enfin la mise en place d'un groupe de travail.

En quatre ans, ce qui paraissait impossible est devenu réalité, les inspecteurs ont battu la campagne, les classes maternelles se sont développées (une quarantaine ont été créées). D'une dizaine de communes en regroupement en 1982, on est passé à plus de cent cinquante en 1991.

**PAS DE
SOLUTION MIRACLE**

En novembre 1990, le Sgen-CFDT organise un colloque. L'occasion de tirer un premier bilan et de faire avancer la réflexion sur la rénovation du tissu scolaire. Les situations à l'intérieur d'un département sont très diverses, il ne faut donc pas rechercher la solution miracle transposable partout. Dans certains endroits, le syndicat s'est opposé à la mise en place d'un regroupement pédagogique intercommunal (RPI). Car si ceux-ci sont souvent nécessaires, il ne faut pas exclure a priori le maintien des classes uniques, qui obtiennent des bons résultats scolaires. Rompre l'isolement de ces classes, c'est aussi organiser des sorties, utiliser des nouveaux moyens de communication... D'autres mesures sont nécessaires : la création de classes maternelles (dans le cadre ou non d'un RPI), de cantines, de structures d'accueil qui tiennent compte des horaires de travail des parents...

Toutes ces transformations doivent être durables pour réussir. D'où la notion de contrat, avancée par M. Mauger (lire page 12) dans les départements expérimentaux.

Une idée à reprendre dans tous les départements pour les RPI, les maternelles inter-communales...

Patrick Lainé

LE RAPPORT DU CES

L'école n'y suffit pas. Revivifier le milieu rural passe aussi par des services publics de qualité et des activités de soutien à l'économie. Un récent rapport du Conseil économique et social reprend les préoccupations de la CFDT.



Fourmy/REA

La longueur moyenne d'un circuit de transport scolaire est de 68 kilomètres.

En mai 1990, le Conseil économique et social (CES) a adopté un rapport sur « le maintien et l'adaptation des services publics et des activités de soutien à l'économie en milieu rural. » La CFDT a approuvé l'avis du CES qui intégrait l'essentiel de ses préoccupations. Pour la CFDT, lutter contre la désertification de l'espace rural nécessite de mettre l'emploi au centre des priorités, notamment en organisant des services de prospection, d'accueil et d'implantation des entreprises. Il faut pour cela rechercher la complémentarité de l'intervention des différents acteurs économiques et sociaux : les élus, en développant la coopération inter-

communale, mais aussi les partenaires socio-économiques, le milieu associatif. Jean-Claude Bury, qui a participé, pour la CFDT, à la préparation de l'avis du CES, insiste particulièrement sur ce point.

UN SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT

Dans sa région, la Picardie, un schéma régional d'aménagement et de développement rural est mis au point à partir d'un foisonnement de structures de développement local. Mais « trop souvent », dit-il, « nous assistons à un tête-à-tête entre les élus de la région et les élus locaux. Pour être efficaces, les partenaires sociaux doivent

être davantage associés au plan local. » Les comités de bassin d'emploi qui regroupent syndicats, patronat et élus sont notamment un bon outil pour le développement rural.

En ce qui concerne l'organisation des services publics, Jean-Claude Bury souligne également la nécessité de raisonner en terme de bassin d'emploi ou de « bassin de vie ». « Il faut organiser les services à rendre à la population sans opposer proximité et qualité. On n'arrêtera pas la désertification des zones rurales si on n'arrive pas à y rendre des services équivalents à ceux des zones urbaines, en occasionnant des déplacements qui ne soient pas plus longs, en temps,

que dans une concentration urbaine similaire. »

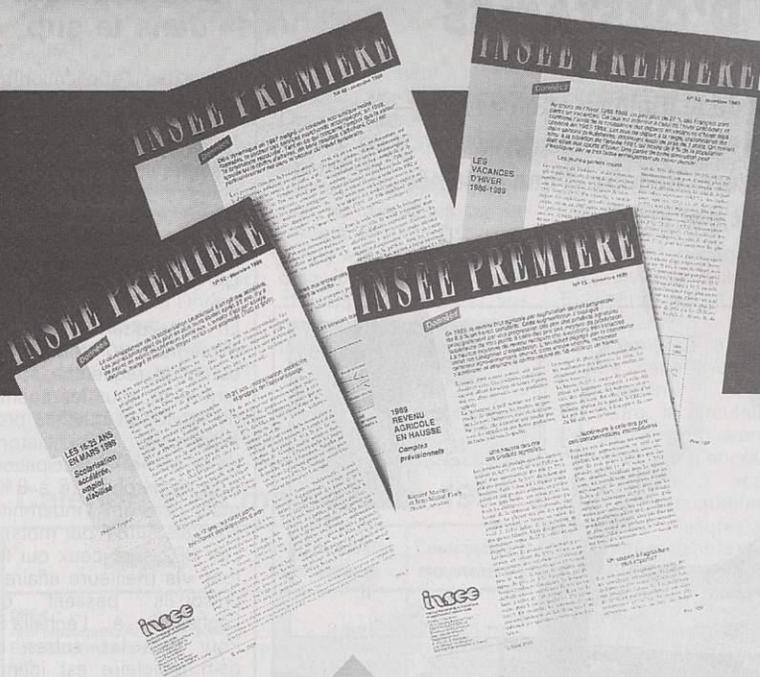
Une des priorités sur lesquelles a insisté fortement la CFDT est la petite enfance. L'accueil des tout petits en crèche parentale ou par des assistantes maternelles agréées doit être particulièrement développé. En ce qui concerne la scolarité, la CFDT a veillé à ce que le CES ait une approche globale : une scolarisation dans les meilleures conditions implique des services autour de l'école : garderies, cantines, mais aussi, par exemple, le développement des biblio-bus ou des ludothèques.

PRIORITÉ À LA PETITE ENFANCE

« Lors de l'élaboration de l'avis, la CFDT a cherché à favoriser les regroupements pédagogiques, ajoute Jean-Claude Bury. La classe unique a ses défenseurs. Certaines d'entre elles fonctionnent bien mais à condition d'avoir des enseignants très motivés. Ils y consacrent, dans ce cas, beaucoup plus de temps qu'à l'ordinaire. » L'avis du CES souligne, en définitive, que la création de classes maternelles en milieu rural est souvent rendue possible dans le cadre de regroupements pédagogiques intercommunaux. Ceux-ci doivent avoir pour objectif premier le maintien de structures scolaires dans chacune des communes concernées. Enfin, le CES a souligné que, dans ce cas, une attention particulière doit être portée aux transports scolaires. La CFDT pense qu'en ce domaine, il faut avoir une approche pragmatique en recherchant avec les partenaires les solutions les plus adaptées pour pouvoir proposer un service de qualité. Cela signifie une scolarisation de proximité mais aussi la possibilité d'être accueilli en maternelle dans de bonnes conditions et l'accès à des équipements ou des prestations de services sportifs ou culturels comparables à ceux du milieu urbain.

Philippe Antoine

INSEE PREMIERE



**4 PAGES
D'INFORMATIONS
ECONOMIQUES
ET SOCIALES**

**LA PRIMEUR
DE L'INFORMATION
COMMENTEE PAR
LES MEILLEURS EXPERTS**

**60 fois
par an sur
votre bureau
les derniers
résultats
des ETUDES
de l'INSEE.**

Quelques thèmes traités :

Survivre : premier souci des jeunes entreprises -
Vacances d'hiver 89-90 - Tour de France des loyers -
Le chômage longue durée - La crise du Golfe,
le souci d'un ajustement rapide - Epargne des ménages.

BON DE COMMANDE

Je désire recevoir :

_____ x INSEE PREMIERE Abonnement 1 an 60 n° - France 425 F _____
Etranger : 532 FF - Etranger avion : 682 FF **TOTAL** _____

Nom _____

Adresse _____

A retourner avec votre règlement à INSEE CNGP - BP 2718 80027 AMIENS CEDEX

insee

INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ETUDES
ECONOMIQUES

ATOSS

UN VRAI PARCOURS D'OBSTACLES

Infirmière ? Christiane Lanquetin en possède le diplôme et en assure — presque — les tâches. Mais dans son établissement, à Besançon, elle est encore secouriste-lingère. Histoire d'une obstinée à qui les examens ne font pas peur.

A la grande époque des internats scolaires, on les appelait les « mères de famille ». Christiane Lanquetin, secouriste-lingère au lycée professionnel de Planoise, à Besançon (Doubs), n'a pas connu cette période. Outre son métier de lingère, elle seconde et remplace — dans la limite de ses attributions — l'infirmière de l'établissement, qui compte environ deux cents internes. Une situation aujourd'hui anachronique car, munie de son CAP, Christiane a décroché le diplôme d'infirmière d'Etat, de niveau bac plus trois. « Un vrai parcours d'obstacles ! », commente-t-elle.

VU VOTRE NIVEAU VOUS NE POURREZ PAS

« Pendant les absences de l'infirmière, j'assure les mêmes tâches. J'ai eu envie de « grimper ». A trente-cinq ans, elle s'inscrit au CNED (Centre national d'enseignement à distance), pour préparer, en deux ans, le concours d'entrée à l'école d'infirmière. « Vous ne pouvez pas suivre, vu votre niveau », lui rétorque le Centre. Obstinée, elle présente le concours au bout d'un an.

« J'ai réussi et la « grande aventure » a commencé », raconte Christiane. Pendant les trois années d'études à l'école d'infirmières, elle continue à travailler dans son établissement,



Outre son métier de lingère, Christiane assure une permanence à l'infirmière de son établissement.

à mi-temps. « Mariée, avec un enfant de trois ans, je voulais quand même garder une autonomie financière », explique-t-elle. « Les cours occupant toute la journée, j'allais travailler au lycée entre 6 et 8 heures, le matin et le soir. » Quant aux vacances, elles sont employées à suivre des stages.

Le diplôme d'Etat en poche, la nouvelle infirmière se présente deux ans après — « le temps de souffler » — au concours de recrutement de l'Education nationale. Un échec. Mais à ce stade, pas question de renoncer. Et après une année de préparation menée par le CNED, elle est reçue. Nommée à 80 km de

son domicile, avec un deuxième enfant, Christiane refuse la mutation et perd le bénéfice du concours. Un immense gâchis ? « Je ne regrette rien », répond-elle. « J'ai acquis beaucoup d'assurance face aux élèves, aux autres personnels, à moi-même. »

Petits bobos, migraines mais aussi crise de nerfs... Christiane continue à soigner les élèves, comme l'autorise son statut de... secouriste-lingère. Ménage, service de repas à l'infirmière... Elle ne participe pas aux actions de prévention contre le Sida, les MST, le tabac et l'alcoolisme, menées par l'infirmière. Deux mondes à part... L'avenir ? Christiane ne s'interdit pas, à 45 ans, de se représenter au concours d'infirmière de l'Education nationale. Les épreuves, elle connaît.

Thierry Mestre

INFIRMIÈRES ET SECOURISTES SOLIDAIRES

La création indispensable de 2000 postes d'infirmières, annoncée à la suite du mouvement lycéen, ne peut justifier la suppression progressive du même nombre d'emplois de secouristes. Aujourd'hui, les secouristes accueillent les élèves à l'infirmière en l'absence de l'infirmière. Même quand l'infirmière est affectée à un établissement dit « à risques spécifiques », ses fonctions de prévention ne lui permettent pas d'être en permanence à l'accueil

des élèves. Le Sgen-CFDT estime que l'accueil dans l'infirmière doit être permanent. La capacité de la secouriste à trouver un relais auprès des professionnels tels que, infirmière, médecin, assistante sociale, mais aussi tout membre de l'équipe éducative justifie le maintien et la revalorisation de cette fonction. Il était nécessaire de séparer les missions de secourisme et de lingère, mais c'est une erreur de supprimer la fonction de « secourisme ».

AGENTS ET OP

Détachement dans le sup

Les textes d'application de l'accord sur la grille de la Fonction publique pour les corps de recherche et formation sont maintenant connus. Pour les catégories C et D, ce sont les mêmes grilles de rémunération que celles des OEA, OP et MO du second de-

gré. En conséquence, en cas d'intégration dans les corps de recherche et de formation, tous les agents de service et ouvriers professionnels bénéficieront de la prime « participation à la recherche » (6 à 8 %) mais perdront l'indemnité spéciale (118 F par mois). Les OP2 sont ceux qui feront « la meilleure affaire » puisqu'ils passent de l'échelle 3 à l'échelle 5. Pour tous les autres, le gain indiciaire est identique à celui qu'ils auraient obtenu dans les nouveaux statuts des OP ou de MO.

Les agents spécialistes intègrent le corps des agents des services techniques (E2, E3 suivant l'ancienneté), les OP3 et OP1 sont accueillis dans des corps respectivement rémunérés en E3 et E5. Enfin la mobilité est réduite aux établissements du supérieur.

ÉTRANGER

Coopération

Les postes à pourvoir au titre de la coopération linguistique et éducative (ministère des Affaires étrangères), soit une quarantaine pour un millier de candidatures attendues, paraissent au BO n° 10 de mars 1991 ainsi que sur le minitel 3615 IBISCUS. Il s'agit de missions de trois ans avec prolongation possible de un an.

Pour ce qui est des stages longs de Français langue étrangère, les vingt-cinq places disponibles seront réparties en nombre égal entre les candidats en poste à l'Education nationale et ceux détachés à l'étranger.



PROFESSEUR D'ÉCOLE

Indemnité différentielle

Une indemnité différentielle a été créée pour compenser une perte éventuelle de rémunération lors de l'intégration dans le corps des écoles. En effet, le professeur des écoles, bien que reclassé à un indice supérieur à celui d'instituteur, perd le droit au logement ou à l'indemnité de logement. Cette indemnité était prévue dans le relevé de

conclusion relatif à la revalorisation des instituteurs. Deux ans après, les textes officiels ne sont toujours pas publiés !

Le calcul de cette indemnité, les modalités de versement ont fait l'objet de fiches détaillées dans le dossier « revalorisation 1^{er} degré ». Consultez vos responsables départementaux si besoin.

MAÎTRE-AUX

Une circulaire placébo

La vision définitive de la circulaire sur la gestion des maîtres-auxiliaires vient d'être publiée au *Bulletin officiel*. Celle-ci stipule qu'en échange du maintien du traitement (intégral ou proportionnel) pendant les petites vacances, les MA devront suivre une formation durant ces périodes.

Le Sgen-CFDT a protesté contre cette mesure discriminatoire.

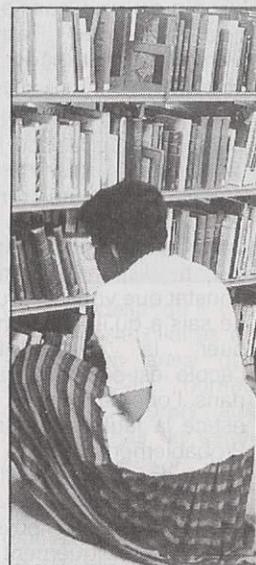
En outre, la circulaire fait l'impasse sur l'avenir, se contentant d'encourager les facilités à accorder pour la préparation des concours, mesures tout à fait limitées dans la pratique et fort éloignées de notre exigence d'un plan de titularisation.

CE-CPE ET DOCUMENTALISTES

Indemnité en retard

Le versement de l'indemnité de 250 F/mois (à compter du 1^{er} septembre 1990) concernant les CE/CPE et les documentalistes n'interviendra ni en mars, ni en avril. Le décret n'est toujours pas signé. En effet, le ministère du Budget, qui déplore « la dérive inflationniste » de l'Isoc (indemnité de suivi des élèves), souhaite faire des économies en revenant sur le calcul de cette indemnité qui ne dépend pas des absences ou congés, dès lors que ceux-ci n'entraînent pas de retenues sur le traitement principal.

Le premier ministre devra trancher. Le Sgen-CFDT intervient contre ce retard et le principe d'une indemnité à demi-taux.



SECOND DEGRÉ

Calendrier du mouvement 1991

Disciplines	Commission barème	Commission mouvement
DPE 4 Arts plastiques/Arts appliqués Education musicale EPS	18 mars 19 mars 25 au 29 mars	27 et 28 mai 29 mai 30-31 mai/ 3 au 7 juin
DPE 5 Histoire-Géographie Philosophie SES Lettres classiques Lettres modernes	3 au 5 avril 8 avril 8 avril 9 au 11 avril 22 au 26 avril	3 au 7 juin 14 et 15 mai 29 mai 21 au 24 mai 12 au 21 juin
DPE 6 Sciences naturelles Sciences physiques Mathématiques	18 au 20 mars 20 au 22 mars 2 au 29 mars	21 au 24 mai 27 au 31 mai 10 au 14 juin
DPE 7* Allemand Espagnol Anglais Autres langues	2 et 3 avril 4 et 5 avril 10 au 12 avril 25 mars	29 au 31 mai 3 au 5 juin 10 au 14 juin 21 et 22 mai
DPE 7** Bureau et communication EMT/Technologie Sciences et techniques industrielles Economie/Gestion	26 mars 27 mars 28 et 29 mars 8 et 9 avril	23 mai 24 mai 27 et 28 mai 6 et 7 juin
DPE 14 Documentation CE/CPE	22 avril 24 avril	30 mai 17 et 18 juin

Autres commissions

Mutations interacadémiques des PEGC	14 mars
TOM :	
— Certifiés, agrégés, AE	13 mars
— EPS	14 mars
— PEGC	20 mars
— CE/CPE	22 mars
Sections internationales	23 avril
Avancement d'échelon CPE	22 mars
Détachements agrégés dans le supérieur	12 mars
Détachements catégorie A	13 et 14 mai

Toutes ces dates communiquées par le ministère, sont susceptibles d'être modifiées. Consultez, dans le minitel 3615 code CFDT *SGEN, la rubrique Mutations.

SECOND DEGRÉ/LP

Une meilleure information

Le ministère se donne enfin les moyens d'informer rapidement les personnels. Sur minitel, code 3615 Edutelplus, vous devriez obtenir non seulement les résultats des concours et les affectations nationales mais aussi votre barème de mutation et les nominations sur liste d'aptitude. Le Sgen-CFDT se félicite de cette indispensable modernisation.

Les élus du Sgen-CFDT en CAPN (commission paritaire nationale) pourront disposer de plus de temps pour vous fournir une explication détaillée sur votre cas, vous donner des informations complémentaires, par courrier ou téléphone, et surtout en cas de problème, pour votre défense. Leur travail sera d'autant plus efficace s'ils détiennent des renseignements précis sur vos demandes (fiches syndicales), avant les réunions de la CAPN.

NUMÉROS SPÉCIAL MUTATIONS :
2nd degré : (1) 42.06.75.93, LP/personnels d'orientation : (1) 42.06.75.96.

PROFESSEUR D'ÉCOLE

Un second concours interne

Le ministère envisage la création d'un second concours interne pour l'accès au corps des professeurs des écoles. Celui-ci serait ouvert aux agents de l'État ou des collectivités territoriales, titulaires ou non, possédant une licence et trois années de service.

Une année de cycle préparatoire à ce concours serait simultanément ouverte aux titulaires d'un Deug (ou équivalent) et justifiant également de trois années de service. L'entrée dans le

cycle préparatoire se ferait par concours.

Le Sgen-CFDT a porté un avis positif sur ce projet en demandant que des mesures particulières soient prises pour que les suppléants qui seront embauchés puissent très rapidement se présenter à ces concours. L'objectif de maintenir un vivier large de candidats n'aura de sens que si le nombre de places offertes est suffisamment conséquent (350 en 1991). Le Sgen-CFDT s'y emploie.

INSTITUTEURS

Permutations

Au moment où nous écrivons ces lignes, les résultats des permutations des instituteurs ne sont pas encore connus. Le Sgen-CFDT est intervenu à la CAPN (Commission nationale paritaire) du 21 mars pour protester contre ce retard qui, pour la deuxième année consécutive, risque de compromettre la participation des permuteurs aux opérations de leur dé-

partement d'accueil. Il a demandé au ministre de prendre les dispositions nécessaires pour qu'à l'avenir les délais prévus (résultats courant février) soient respectés.

De leur côté, nos responsables départementaux font le maximum pour obtenir des délais supplémentaires pour les permuteurs : prenez contact avec eux.

FRANÇOISE GIROUD

Une recherche récente (1) constate que les filles accèdent aux filières les moins cotées, aux moins débouchés. Est-ce un problème spécifique à l'école ou une panne plus générale des femmes dans leur avancée vers l'égalité ?

Je pense que cette avancée se poursuit, mais de façon individuelle. Les femmes foncent, chacune de leur côté, souvent avec des résultats. C'est l'action collective qui a disparu. Quant au constat que vous évoquez, je ne sais à qu'il faut en attribuer la responsabilité : l'école est-elle trop passive dans l'orientation des filles, est-ce la faute des parents ? Probablement. Mais à l'âge où on demande aux filles de choisir leur voie, elles sont très sollicitées physiquement, psychiquement, par des pensées de toutes sortes. C'est un âge très difficile et elles n'ont pas tellement envie de réfléchir à leur avenir professionnel.

Très tôt, vous avez voulu montrer qu'une fille, « c'est aussi bien qu'un garçon ». Qu'est-ce qui vous a poussé à refuser les stéréotypes féminins ?

C'est un miracle, dû d'abord aux circonstances : mon père est mort très tôt. Il voulait un garçon. J'ai donc voulu prouver que ce n'était pas plus mal d'avoir une fille. C'est un levier très puissant, même s'il est inconscient. Et j'ai eu une mère qui — miraculeusement — ne m'a jamais enfermé dans des stéréotypes féminins. Alors que j'avais une sœur plus âgée, on avait porté sur moi, de manière spontanée, le rôle de chef de famille. Peut-être à cause de mon propre comportement. Je vois bien à quel point cela a formé mon caractère. Et, rétrospectivement, c'est la preuve que l'éducation joue un rôle considérable.

Vous avez donc adopté très tôt un modèle masculin. Est-ce que l'une des raisons de votre réussite professionnelle ?

Peut-être, je l'ignore. Mais

Dans son dernier livre, Françoise Giroud retrace sa vie, une longue suite de « Leçons particulières ». Figure de proue du féminisme, elle explique ici les raisons de son parcours exceptionnel. L'éducation y tient une bonne place.



« Je n'ai jamais été un ersatz de garçon ».

j'ai toujours eu un comportement féminin. Je n'étais pas du tout un ersatz de garçon. Et j'ai toujours travaillé avec beaucoup d'acharnement. Les femmes ne peuvent pas se permettre d'être reprochables. Comme je l'ai déjà dit, un jour, dans une formule restée connue, l'égalité existera quand il y aura des femmes médiocres à des postes importants.

Vous avez été directrice de l'Express. La place des femmes évolue-t-elle dans les médias ?

Sûrement pas grâce aux professionnels. Mais dans l'audiovisuel, on constate une poussée très forte des femmes. A la télévision, elles ont fait preuve d'un courage formidable pendant le conflit avec l'Irak, en acceptant les pires « jobs », dans des pays très hostiles aux femmes. Dans la presse, depuis que j'ai quitté l'Express, aucune femme, hélas, ne dirige un

journal qui ne soit féminin.

Un constat qui fixe la limite des actions individuelles ?

Les femmes ont beaucoup progressé, c'est même formidable. Imaginez qu'il y a vingt ans, une femme ne pouvait pas paraître à la télévision pour parler d'autre chose que de couture ou de cuisine. La représentation que les femmes ont d'elles-mêmes et qu'elles renvoient aux autres constitue le facteur majeur de changement. C'est précisément ce qui, depuis vingt ans, a le plus changé. Grâce à cette évolution, les femmes ont avancé. Ce qui ne veut pas dire que tout le monde a marché du même pas.

Je pense que le rôle de l'action organisée reste très important : un certain nombre de revendications — en particulier l'égalité des salaires — ne seront obtenues que par des initiatives collectives.

Pendant l'Occupation, vous avez eu un enfant faute d'avoir pu avorter. Aujourd'hui, des nostalgiques de l'ordre moral s'agitent contre l'IVG, en manifestant devant les hôpitaux. Ce mouvement vous inquiète-t-il ?

Oui, mais je crois quand même qu'il n'y a pas grand danger en France. Je n'imaginais pas qu'on puisse revenir sur cette loi. Mais enfin, ces manifestations sont très désagréables. Ce mouvement vient des Etats-Unis, il cherche à imposer une « Amérique morale ».

Vous êtes très dure avec votre âge. « Vieillir est abject », écrivez-vous dans votre livre. Est-il plus difficile de vieillir pour les femmes ?

Sans doute pas. Je dirai même plutôt le contraire. Parce que les femmes savent s'occuper. Tandis qu'un homme ayant quitté sa vie professionnelle se sent plus facilement inutile. Physiquement, les femmes acceptent davantage de vieillir, contrairement à la légende. Pas à quarante ans, mais à soixante-dix, sûrement. Car la pression sociale sur leur apparence physique, auparavant plus forte que pour les hommes, ne s'exerce plus.

Vous avez quatre petits fils. Est-ce qu'ils considèrent les femmes différemment ?

Je me le demande. Leur mère, médecin-psychanalyste, travaille énormément. Le premier, dix-neuf ans, a une représentation très active des femmes. Le second, douze ans, est un vrai petit « macho ». L'âge peut-être. Mais faire évoluer les mentalités est un combat très difficile. Il faut être vigilant sur tous les fronts et ne jamais lever le pied.

Propos recueillis par Thierry Mestre

Leçons particulières. Françoise Giroud. Editions Fayard. 98 F.

(1) L'école des filles. Marie Duru-Bella.

PETITES ANNONCES

Annonces gratuites pour les adhérents (joindre la bande adresse de *Profession Education*), payantes pour les autres : 30 F la ligne de trente signes.

■ Bousquet 18, Plan Giraud 88570 Cotignac. Tél. : 94.04.75.93. Organise séminaire, loue appts, villas avec piscine ou non à la semaine, quinzaine ou mois, Haut-Var Provence, 50 km Gorges Verdon, 60 km St-Tropez, lacs à proximité.

■ Randos pedestres, printemps été, stages de botanique. Rens. P. Jarige, 38880 Autans. Tél. : 76.95.36.55.

■ La Escala (Espagne), sud baie de Rosas, collègue loue juillet-août appartement-duplex neuf, 3 chambres (8 couchages), 500 m plage, tous commerces proximité, quinzaine ou mois (2 500 F/semaine). Tél. : 68.83.35.03.

■ Vends Fiat Panda 1000, excellent état, 32 000 kms, cause départ, 1^{ère} main : février 1987. Prix : 21 000 F. Fabienne Grognet. Tél. : 49.55.13.72 ou 46.45.06.62.

■ A louer, côte nord Finistère, 1 km plages, vaste maison campagne, tout confort, jardin, disp. 6 juillet/7 septembre, 1 800 à 2 200 F/semaine, min. 2 sem., max. 8 pers. Tél. : 98.25.68.69.

■ Pralognan La Vanoise (73), loue studio 4/5 pers., centre village, tout confort, parking. Juillet, août, sept. prix semaine. Tél. : 50.01.10.51.

■ Paris ou région parisienne, vend moto 125 SR Yamaha, noire, état neuf, 2 000 kms, septembre 1988. Porte sacoche + caisse noire arrière. Toujours été en garage. Prix à débattre. Tél. : 42.43.99.39.

■ Vds camping car Ford 1978, 77 000 km, tbe, tt conf., b. isolé aménagé soigné, 2 + 2 pl, chauff., cab. toil., wc, frigo. 40 000 F à déb. Tél. : 35.23.05.93 (Eure).

■ Loue appart. T2, centre historique de Quimper (29), à la semaine (900 F) ou la quinzaine (1 300 F), vac. Pâques, mai, juin. Tél. : 98.95.78.28 ou 98.56.30.54.

■ Vends maison en montagne située en Hte-Savoie, commune de la Baume-St-Jean d'Aulp, 20 mn de Thonon-les-Bains (Lac) et 15 mn des pistes de skis, 15 km d'Avoriaz. 3 appts : 1 au rez-de-chaussée, environ 120 m² ; un à l'étage, environ 80 m² ; un autre à l'étage, environ 70 m² (non fini à l'état brut). Prix : 900 000 F. Tél. : 50.71.59.11, heures repas.

■ Pour votre camping-car, je vends 2 embasses pivotantes plates, 1 évier égoûtoir. Tél. : 99.39.65.12.

■ Gers (32), Demu vends maison campagne, 120 km de l'océan, 100 km des Pyrénées, rénovée, rustique, cheminée, 6 pièces : 100 m² habitables, séjour 25 m², terrasse, jardin, terrain 1 000 m², arbres fruitiers. Prix : 40 U. Tél. : 62.96.73.35 le soir.

■ A louer, dans village Minervois, maison pour vacances, printemps ou été. Tél. : 68.33.40.80 (H.R.).

■ Megève, loue appart. tranquille, 4 pers., tout confort, TVC, balcon sud, garage. Mars avril : 1 800 F/quinzaine. Juin septembre : 1 800 F/quinzaine. Août : 2 500 F/quinzaine. Tél. : 40.43.92.48.

■ Chambres d'hôtels très confortables à 15 km du Mont-St-Michel, possibilités pour 2, 4 ou 6 personnes, 150 F la nuit pour 2 pers. Réservation en tél. au 33.48.44.41.

■ Cherche à louer ferme + dépendances + petit terrain, en Moselle, région Metz-Morhange-Sarrebourg-Grostenquin... Tél. : 87.62.46.11.

■ Personnel Peugeot vend 205 junior, 1991, blanche, 2 portes, 6 mois, 4 000 km, impeccable, non fumeur, garage, disponible le 15 mars. A. Croissant. Tél. : 81.37.95.67 et 81.33.22.12.

■ Cannes, location 1 200 à 2 000 F/semaine, studio standing, 300 m de la croissette, sauf semaine du 11 au 18 mai 1991. Tél. : 26.88.21.65 et 47.35.71.62.

■ Vends studio 4 p., à Puy-St-Vincent 1600, aux pieds des pistes et de tous commerces. Neige assurée. Tél. : 90.74.25.39 (H.R.).

■ Martinique, pour vacances ou séjours, particulier loue pavillon en bordure de mer, location semaine, quinzaine, mois. Tél. : (16) 28.27.52.18 le soir.

■ Cède à prix modiques, nombreux magazines et revues années 1947 à 1989 : Chasseur français, Cahiers du communisme, Paris Match, Sélection du Readers-digest, magazines photo et ciné etc. + 12 catalogues Manufrance et 4 Redoute, années 1950 à 1970 (collectionneurs). Liste complète et détaillée au 95.21.42.82.

■ Vends encyclopédie « L'univers médico-psycho-pédagogique », 7 fichiers, éd. 1986, valeur 3 248 F cédée à 1 000 F. Anne Cartry, 30, route d'Argeliers, 34570 Montarnaud. Tél. : 67.55.54.63.

■ Vds machine à laver 5 kg, bon état, largeur 43 cm, 11 progr. (1 p. froid), chargement par le haut. 1 000 F. M. Mestre. Tél. : 42.02.50.11 (9 h/19 h).

■ Nice, villa F4, forêt, vue, prox. piscine, 4 700 F/15 j. Auron ski, sports, été bungalow 18 m², 1 500 F/15 j. Tél. : 93.08.07.60.

■ Loue chalet en Savoie, 3 ch., ping pong, TV, prox. Italie, tt conf., vue Aiguilles d'Arves. Tél. : 74.73.08.41 (après 20 heures).

■ En Auvergne, Jean-Paul, accompagnateur en montagne, vous propose des séjours pedestres « randonnée et culture » avec hébergement confortable. Doc. : J.-P. et A.-M. Barrès, 43270 Allègre. Tél. : 71.00.76.88.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Jean-Michel Boullier
REDACTEUR EN CHEF
Jean-François Rossard
MAQUETTISTE
Jeanne Palay
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Thierry Mestre
COMITÉ DE RÉDACTION :
Jean-Jacques Biger
Liliane Campens
Michel Redoutey
Liliane Rouchier
COMPOSITION
Cadet Photo, Paris
IMPRIMERIE
ETC. Yvetot
PUBLICITÉ
Athènes - Isabelle Ganne
3, bd. Richard-Lenoir
75011 Paris
Tél. : (1) 40.26.01.14
CPPAP : n° 440 D 73 S
Fédération des syndicats généraux de l'Education nationale et de la Recherche publique
47/49, Av. Simon-Bolivar
75950 Paris cedex 19
Tél. : (1) 42.02.50.11
Télécopie : 42.02.50.97

DE L'AUTRE CÔTÉ DU MIROIR...

Voici la réponse d'un agent administratif à un courrier, publié dans *Profession Education* numéro 11, intitulé « Enseignant cherche salaire ».

L'Isoc a été lancée par décret, fin juin 1989, avec obligation qu'elle soit payée aux enseignants fin août 1989. Résultat : des personnels Atoss assurant tous les traitements des professeurs ont été sérieusement pénalisés dans leur vie de famille. En effet, les plannings de congés ayant été organisés bien avant le 30 juin 1989, ils ont dû changer leurs dates de vacances. Certains avaient même déjà payé leurs locations en juillet 89. (...)

Quant aux heures supplémentaires il y a plus de 70 taux pour les enseignants. De plus, cette année, suite aux diverses revalorisations, il faut y rajouter une dizaine de taux environ. Les états VS 1990 nous parviennent fin novembre ou début décembre. Actuellement, toutes ces mises à jour sont encore faites manuellement, établissement par établissement, prof par prof, matière par matière. Donc les heures supplémentaires ne sont versées, au plus tôt, que sur décembre, encore quand l'agent n'est pas malade (...).

J'oubliai que la situation faite à certains MA (maître-auxiliaire) serait meilleure si certains titulaires respectaient un peu mieux la loi qui veut que tout congé de maladie parvienne à l'employeur sous 48 heures. Il est bon aussi de penser que la communauté éducative ne se compose pas que des enseignants. Que ces derniers ne regardent pas que leur nombril ! Je



vous rappelle qu'il y a aussi des auxiliaires de services et aussi des auxiliaires de bureau qui sont soumis aux mêmes aléas de traitement que les MA. Mais ceux-là ne font pas de bruit. Tout le monde se fout d'eux, à commencer par les professeurs. S'il vous plaît, quand pourrait-on avoir un Sgen-CFDT enseignant qui soit à côté des Atoss et non voyant les Atoss ? Je souhaite la création d'un Sgen Atoss différent d'un Sgen actuellement dirigé par des enseignants. Syndicalement vôtre.

Pauzat Frédéric



Le mouvement des Atoss de 1989-1990, lancé et animé par le Sgen-CFDT,

a bien posé la question des conditions de travail évoquées par la lettre de cet adhérent. Il est vrai aussi qu'un fossé existe bien souvent entre les enseignants et les Atoss. Mais la création d'un Sgen-Atoss ne creuserait-elle pas encore plus cet écart ? Cela signifierait que nous reproduisons, jusque dans nos structures, les divisions statutaires, hiérarchiques, professionnelles qui nous sont imposées et qu'en fin de compte nous les entérinons. C'est le choix fait par certaines organisations syndicales. La démarche du Sgen-CFDT repose sur un pari : celui de la solidarité entre les différentes catégories de personnels au sein d'un syndicat général. Même si ce n'est pas la voie de la facilité !

UN ENSEIGNEMENT

"ENERGÉTIQUE"

Histoire-Géographie,
Economie, Physique-

Chimie: l'Énergie concerne de nombreuses disciplines. ÉLECTRICITÉ DE FRANCE vous propose des outils pédagogiques qui couvrent les principaux aspects des problèmes énergétiques. Ces outils, entièrement gratuits, se présentent sous forme de brochures, fiches techniques, bandes dessinées, affiches, etc. Conçus avec rigueur et présentés de façon attractive, ils vous permettront de dynamiser vos cours et de faciliter leur préparation.

LE CATALOGUE DU PRIMAIRE

présente une douzaine de documents illustrés, pour les élèves, pour la classe et pour l'enseignant.

RÉF.: P

GRATUIT!



LE CATALOGUE DES COLLÈGES

propose un large choix de manuels illustrés, de fiches techniques et d'affiches, sur les thèmes suivants:

- la production de l'électricité,
- son transport et sa distribution,
- le nucléaire,
- la sécurité.

GRATUIT!

RÉF.: C



LE CATALOGUE DES LYCÉES

est une sélection de documents illustrés sur l'énergie et ses applications dans les domaines de la Géographie, de la Physique et de l'Économie.

GRATUIT!

RÉF.: L



Demande de catalogue GRATUIT

RÉF.: P RÉF.: C RÉF.: L

Nom _____

Prénom _____

Fonction _____

Etablissement _____

N° _____ Rue _____

Code postal _____ Ville _____

Sur simple retour du coupon-réponse à:

**AFID - BP 8209
75421 Paris Cedex 09,**
nous vous ferons parvenir le catalogue de votre choix.

EDF
Electricité
de France

Direction de l'Équipement

Mission Communication